

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 184 Subvention et convention à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie pour le projet La petite Istanbul en fête au titre de l'intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention et convention à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 15 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT), pour le projet « La petite Istanbul en fête ».

Article 2 : Une subvention d'un montant 1.200 euros est attribuée à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT) (10e) pour le projet « La petite Istanbul en fête » (157/D04422/2011-00930).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 1.200 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.